Concept de protection COVID-19

Compétition : Meeting d'ouverture de Delémont Athlétisme

Date : dimanche 25.04.2021

Organisateur : Delémont Athlétisme

Président du CO : Alain Steger (alain.steger@outlook.com; 078 714 84 83)

Déléguée au COVID : Sandrine Fleury (sandrine.fleury@bluewin.ch; 078 849 05 67)

Principes généraux

1. Seulement sans symptômes à la compétition

Les personnes qui ont des symptômes de maladie ne peuvent pas participer à des compétitions. Ceci s'applique également aux accompagnants (entraîneurs) et aides. Elles restent à la maison ou se mettent en isolement et clarifient la suite de la procédure avec le médecin de famille.

2. Maintenir la distance et se laver les mains

En arrivant, pénétrant sur l'installation de compétition*, lors des discussions, en coachant et en regardant, après la compétition, pendant le retour et autres situations similaires, il faut impérativement respecter en permanence la distance de 1.5 mètre. Une dérogation à cette distance est autorisée uniquement pendant la compétition effective – mais pas pour se taper dans les mains ou s'embrasser avant ou après la compétition ! En se lavant régulièrement les mains avec du savon avant et après la compétition, on se protège soi-même ainsi que son entourage.

3. Porter un masque

Sur l'installation de compétition toutes les personnes ont l'obligation de porter un masque pendant toute la compétition. Les athlètes en compétition immédiate ainsi que les enfants et les jeunes de moins de 12 ans font exception. À chaque moment où l'athlète n'est pas engagé, il doit aussi porter un masque (temps d'attente, callroom, entre les essais ….).

4. Tenir une liste de présence

À la demande des autorités sanitaires compétentes, tout contact entre personnes doit pouvoir être identifié pendant 14 jours. Afin de simplifier le Contact Tracing, l'organisateur tient une liste de présences pour tous les groupes de personnes présentes aux compétitions; celle-ci doit être à disposition du délégué au Corona sous une forme simplifiée.

5. Quarantaine

Dans le cas où une personne présente à la compétition serait testée positive après l'événement, les autorités sanitaires compétentes et le délégué au Corona de la compétition seront informés. Les autorités définissent quelles personnes doivent se mettre en quarantaine – ce qui peut en principe concerner toutes les personnes présentes en même temps à la compétition. Pour éviter une quarantaine, il est

particulièrement important de porter en permanence un masque et de respecter la distance.

6. Délégué au COVID

Le délégué au COVID mentionné ci-dessus est responsable que toutes les mesures définies dans le présent concept soient mises en œuvre.

Mesures spécifiques pour l'événement

1. Principes

1.1. Autorisation de l'événement

L'événement a été annoncé et autorisé via l'outil de compétition de Swiss Athletics. Swiss Athletics confirme ainsi que la compétition a été annoncée conformément aux règles et que les restrictions COVID connues au moment de l'autorisation n'interdisent pas le déroulement de l'événement dans la forme prévue.
L'exploitant de l'installation, (Commune de Delémont) a pris connaissance avec approbation du présent concept de protection.

L'autorisation de Swiss Athletics ne se prononce pas sur la qualité du concept de protection et de sa mise en œuvre. Seul l'organisateur est compétent pour cela. Swiss Athletics se réserve toutefois le droit de retirer même à court terme l'autorisation si les conditions COVID devaient changer.

1.2. Nombre de personnes sur l'installation de compétition

Actuellement la Confédération pas donné aucune directive concernant le nombre maximal de participants aux événements autorisés. Swiss Athletics recommande de définir le nombre maximal de personnes de manière à pouvoir en tout temps respecter la distance minimale ; cela signifie pour un stade d'athlétisme par exemple qu'il ne faut jamais plus de 300 personnes sur l'installation.

1.3. Données personnelles

Le CO possède les données de contact (noms/prénoms et numéros de téléphone) de tous les groupes de personnes (athlètes, entraîneurs, représentants des médias et aides).

Collecte des données personnelles :

Groupe de personnes	Méthode de collecte	Nombre
Athlètes	à l'entrée, selon liste des athlètes inscrits online	
Entraîneurs	à l'entrée, selon liste des entraîneurs inscrits par mail	
Représentants des médias	prise des données à l'entrée par l'équipe Covid	
CO & aides	à l'entrée, selon liste des membres du CO et aides annoncés	

1.4. Vestiaires, douches et toilettes

Les athlètes pénètrent sur l'installation de compétition en tenue de sport. Les vestiaires et les douches sont fermés.

Les toilettes peuvent être utilisées librement par tous les groupes de personnes.

1.5. Restauration

Il n'y aura pas de restauration sur le stade.

Les aides recevront un sac individuel contenant une collation.

1.6. Désinfectant

À divers endroits clés (entrée/sortie, toilettes) des désinfectants sont mis à disposition.

Du désinfectant est à disposition dans les disciplines où les athlètes partagent le matériel (par ex. lancer du poids).

2. Groupes de personnes

2.1. Athlètes ayant le droit de participer

Les athlètes uniquement nés en 2001 et plus jeunes ont le droit de participer.

2.2. Accompagnants

Seuls les entraîneurs annoncés seront admis sur le stade pour accompagner leurs athlètes.

2.3. Spectateurs et invités

Les spectateurs et invités ne sont pas admis.

2.4. Aides

Seuls les aides impérativement nécessaire au bon déroulement de la compétition et annoncés seront autorisés à pénétrer sur les lieux du concours.

2.5. Médias

Les médias seront autorisés à pénétrer sur emplacement des différents concours. Leurs données seront récoltées à l'entrée du stade par l'équipe de traçage.

3. Déroulements définis

3.1. Entrer et quitter l'installation de compétition

Seules les personnes enregistrées pour l'événement ont accès à l'installation de compétition. À l'entrée, l'heure d'entrée de toutes les personnes enregistrées est enregistrée.

Les athlètes et leurs entraîneurs peuvent pénétrer sur l'installation de compétition au maximum 80 minutes avant le début conformément à l'horaire officiel. Les athlètes engagés dans plusieurs disciplines peuvent rester sur l'installation de compétition entre les engagements, mais doivent en permanence porter un masque et respecter la distance.

Les athlètes et leurs entraîneurs quittent l'installation de compétition au plus tard 20 minutes après la fin de la dernière discipline de l'athlète et annoncent leur départ à la sortie.

Les aides pénètrent sur l'installation juste avant l'heure à laquelle ils ont été convoqués et quittent l'installation immédiatement après avoir terminé leur travail.

Les représentants des médias ont accès à l'installation de compétition tant que celle-ci est ouverte.

3.2. Rester sur l'installation de compétition

3.2.1. Groupes de personnes

Les athlètes et entraîneurs pourront s'assoir dans les tribunes et tout autour du stade, tout en respectant la distance minimale exigée entre toutes les personnes et en portant le masque.

3.3. Déroulement de la compétition

3.3.1. Horaire

L'horaire est conçu uniquement pour les athlètes nés en 2001 et plus jeunes. La distance minimale exigée entre toutes les personnes, à l'exception des athlètes engagés en compétition, doit être respectée et en portant le masque.

3.3.2. Échauffement

Jusqu'à l'heure du rassemblement, l'échauffement a lieu en dehors du stade et sur la place de basket. Le port de masque n'est pas obligatoire pendant l'échauffement, mais la distance minimale doit être respectée.

3.3.3. Rassemblement

Appel sur l'emplacement des concours et courses 15 minutes avant le début de la compétition.

3.3.4. Compétition

La compétition se déroule dans les groupes de discipline. Les athlètes n'ont pas le droit de quitter le groupe de discipline, sauf pour participer à une autre discipline. Pour les courses, les athlètes portent un masque dansa zone de préparation à la compétition. L'ultime préparation à la course peut se faire sans masque. Cela s'applique également aux disciplines techniques. De plus les athlètes portent un masque entre leurs essais et respectent la distance minimale avec les autres athlètes. Après avoir terminé le concours, les athlètes mettent un masque, quittent l'emplacement de compétition en groupe de discipline compact.

3.3.5. Retour au calme

Le retour au calme se déroule comme l'échauffement.

4. Communication

Le concept de protection et les mesures valables sont publiés sur la page d'accueil du site internet de Delémont Athlétisme. Pendant la manifestation, le speaker rappelle de temps en temps les règles en vigueur.

5. Responsabilité

Avec l'apparition de la pandémie COVID-19, les conditions générales pour organiser des compétitions d'athlétisme ont changé. Celles-ci se déroulent en accord avec les mesures édictées par la Confédération et les cantons et selon les directives de l'exploitant respectif de l'installation. En raison des mesures de la Confédération et des cantons actuellement valables, les athlètes et les aides doivent s'attendre à devoir se mettre en quarantaine en cas d'une infection au COVID-19 d'un contact proche. Ceci s'applique au domaine privé et professionnel et également aux manifestations sportives. Chaque personne assume le risque correspondant et doit elle-même évaluer les risques auxquels elle peut et veut s'exposer. Swiss Athletics et l'organisateur n'assument aucune responsabilité à cet égard.

Delémont, le 16 avril 2021